



**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE L'ALBIGOIS**

www.grand-albigeois.fr

Envoyé en préfecture le 15/02/2019

Reçu en préfecture le 15/02/2019

Affiché le 15/02/2019

SLO

ID : 081-248100737-20190212-DEL2019_005-DE

BUDGET PRIMITIF 2019

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 12 FEVRIER 2019**



**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE L'ALBIGEOIS**

www.grand-albigeois.fr

Envoyé en préfecture le 15/02/2019

Reçu en préfecture le 15/02/2019

Affiché le 15/02/2019

ID : 081-248100737-20190212-DEL2019_005-DE

SLOW

Préambule : nouvelle norme budgétaire et comptable applicable au 1^{er} janvier 2019

EXPÉRIMENTATION DE LA CERTIFICATION DES COMPTES

■ Un principe :

« La certification des comptes se définit comme **l'opinion écrite et motivée** que formule un organisme indépendant **sous sa responsabilité** sur la conformité des états financiers d'une entité, dans tous **ses aspects significatifs**, à un ensemble donné de règles comptables au premier rang desquelles figurent **la régularité, la sincérité et la fidélité des comptes**. »

Source : Comité de fiabilisation des comptes locaux, 2014.

- **La communauté d'agglomération fait partie des 25 collectivités qui ont été retenues pour expérimenter la certification des comptes publics locaux sur la période 2016 – 2023.**

BÉNÉFICES DE LA CERTIFICATION DES COMPTES

- **Transparence et confiance** : la certification est génératrice de confiance vis-à-vis des tiers, qu'ils soient élus, citoyens ou financeurs.
- **Maîtrise des risques** : la certification accroît la maturité et l'efficacité des organisations à travers l'analyse, la gestion et l'anticipation de leurs risques internes et externes. **La certification permettra de renforcer nos procédures internes en terme de fiabilité comptable et de faire monter en compétence l'ensemble des acteurs de la chaîne comptable.**
- **Anticiper les évolutions réglementaires** : à l'issue de l'expérimentation, la certification pourrait être généralisée. Cette phase d'expérimentation nous permet de bénéficier d'une assistance des services de l'Etat (Chambre Régionale des Comptes et Direction Générale des Finances Publiques - DGFIP).

UNE NOUVELLE NORME BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE AU 1^{ER} JANVIER 2019 : LA M57

Envoyé en préfecture le 15/02/2019
Reçu en préfecture le 15/02/2019
Affiché le 15/02/2019
ID : 081-248100737-20190212-DEL2019_005-DE

- **La M57 permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux** (communal, départemental et régional).
- **Applicable :**
 - ✓ **De plein droit**, par la loi, aux collectivités territoriales de Guyane, de Martinique, à la collectivité de Corse et aux métropoles.
 - ✓ **Par droit d'option**, à toutes les collectivités locales et leurs établissements publics (article 106 de la loi NOTRe).
 - ✓ **Par convention avec la Cour des Comptes**, aux collectivités locales expérimentatrices de la certification des comptes publics locaux (article 110 de la loi NOTRe).
- **Dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes publics locaux, la communauté d'agglomération avait l'obligation de passer sur cette nouvelle norme comptable au 1^{er} janvier 2019** (délibération du 9 octobre 2018).

LE RÉFÉRENTIEL BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE

SERVICES CONCERNÉS

- **Sont concernés, les budgets gérés aujourd'hui en M14:** budget général, budget annexe ZAC Innoprod et budget annexe ZAC RIEUMAS.
- **Les budgets annexes des services publics industriels et commerciaux** (assainissement collectif et non collectif, transports urbains, zones d'activités, parking, photovoltaïque et immobilier Innoprod) **utilisent toujours la comptabilité M4 et ses déclinaisons** (M43 et M49).
- Les organismes « satellites » de l'agglomération (SCOT, CRITT, Sup Albi Tarn notamment) et **les communes membres de l'agglomération continueront à utiliser la comptabilité M14.**
- **Afin de disposer de données financières homogènes entre les exercices 2018 et 2019, le budget primitif 2018 a été retraité selon la norme comptable M57 dans les documents budgétaires transmis en annexe.**
- Les principes budgétaires et comptables applicables en M57 sont présentés en annexe du présent document.

SOMMAIRE

I. Rappel des orientations budgétaires

II. Vision consolidée du BP 2019

III. Des recettes de fonctionnement en progression

IV. Une maîtrise effective des charges de fonctionnement

V. Des marges d'autofinancement au service de l'investissement

VI. Un haut niveau d'investissement

VII. Un endettement soutenable et un emprunt d'équilibre qui se réduit

RAPPEL DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

- Une croissance économique qui s'essouffle au niveau international ;
- **Des décisions prises suite à la crise des « gilets jaunes » qui devraient temporairement faire passer le déficit public au-dessus des 3% du PIB ;**
- Une dotation globale de fonctionnement constante pour la seconde année consécutive au niveau national ;
- **Une réforme de la dotation d'intercommunalité favorable à l'agglomération avec la mutualisation de la contribution à l'effort de redressement des comptes public ;**
- **Une reprise de l'inflation qui se répercute dans la revalorisation des bases d'imposition « ménages » : +2,2% ;**
- Un FPIC gelé au niveau national à un milliard d'euros pour la quatrième année consécutive ;
- **Des incertitudes sur la réforme de la fiscalité directe locale et le remplacement de la taxe d'habitation pour le bloc communal.**

SOMMAIRE

I. Rappel des orientations budgétaires

II. Vision consolidée du BP 2019

III. Des recettes de fonctionnement en progression

IV. Une maîtrise effective des charges de fonctionnement

V. Des marges d'autofinancement au service de l'investissement

VI. Un haut niveau d'investissement

VII. Un endettement soutenable et un emprunt d'équilibre qui se réduit

BP 2019 : VISION CONSOLIDÉE (OPÉRATIONS RÉELLES + OPÉRATIONS D'ORDRE)

	BP 2018	BP 2019	Evolution 2018 - 2019	
FONCTIONNEMENT	94 691 937 €	94 509 287 €	-182 650 €	-0,2%
INVESTISSEMENT	66 616 834 €	61 639 321 €	-4 977 513 €	-7,5%
TOTAL	161 308 771 €	156 148 608 €	-5 160 163 €	-3,2%

- **Le budget primitif (BP) pour 2019 s'équilibre**, tous mouvements pris en compte (opérations d'ordre comprises) **à 156 148 608 €**, affichant **une légère diminution de -3,2%** par rapport au volume de crédits voté lors du BP 2018.
- **Une maîtrise de la section de fonctionnement** qui se poursuit avec une évolution des dépenses totales de -0,2%.
- **Une baisse de la section d'investissement à relativiser** car des opérations d'envergure étaient inscrites au BP 2018 et seront reportées sur l'exercice 2019 (STEP Marssac et Passerelle notamment).

BP 2019 : VISION CONSOLIDÉE (OPÉRATIONS RÉELLES + OPÉRATIONS D'ORDRE)

Budgets	Fonctionnement	Investissement	Total	% du total
Budget général	61,41 M€	35,12 M€	96,53 M€	61,8%
Budget transports urbains	6,49 M€	2,64 M€	9,13 M€	5,8%
Budget assainissement collectif	8,02 M€	5,63 M€	13,65 M€	8,7%
Budget zones d'activité	0,45 M€	0,39 M€	0,84 M€	0,5%
Budget assainissement non collectif	0,09 M€	0,41 M€	0,50 M€	0,3%
Budget parking	0,04 M€	0,38 M€	0,42 M€	0,3%
Budget photovoltaïque	0,12 M€	0,10 M€	0,22 M€	0,1%
Budget ZAC Innoprod	9,78 M€	9,64 M€	19,42 M€	12,4%
Budget ZAC RIEUMAS	7,85 M€	6,79 M€	14,63 M€	9,4%
Budget Immobilier Innoprod	0,28 M€	0,54 M€	0,81 M€	0,5%
Total	94,51 M€	61,64 M€	156,15 M€	100,0%

- Le budget de la communauté d'agglomération se compose **d'un budget général et de 9 budgets annexes.**
- **Les 3 principaux budgets de l'agglomération** (général, transports urbains et assainissement) **concentrent 76,3% des crédits votés.**
- **Le poids des budgets de ZAC (21,8%) est à relativiser** car ces budgets sont majoritairement composés d'opération d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains aménagés (transferts de crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement).

BP 2019 : VISION CONSOLIDÉE (OPÉRATIONS RÉELLES)

	BP 2018	BP 2019	Evolution 2018 - 2019	
FONCTIONNEMENT	58 351 354 €	59 906 724 €	+1 555 370 €	+2,7%
INVESTISSEMENT	47 736 495 €	43 333 189 €	-4 403 306 €	-9,2%
TOTAL	106 087 849 €	103 239 913 €	-2 847 936 €	-2,7%

- En déduisant l'ensemble des opérations d'ordre qui sont équilibrées en dépenses et en recettes (amortissements, virements entre sections, opérations de valorisation des stocks,...), **les dépenses réelles** (celles donnant lieu à décaissement de trésorerie) **du BP 2019 s'établissent à 103,24 M€** contre 106,09 M€ au BP 2018 (-2,7%) : **59,91 M€ en section de fonctionnement et 43,33 M€ en section d'investissement.**

SOMMAIRE

I. Rappel des orientations budgétaires

II. Vision consolidée du BP 2019

III. Des recettes de fonctionnement en progression

IV. Une maîtrise effective des charges de fonctionnement

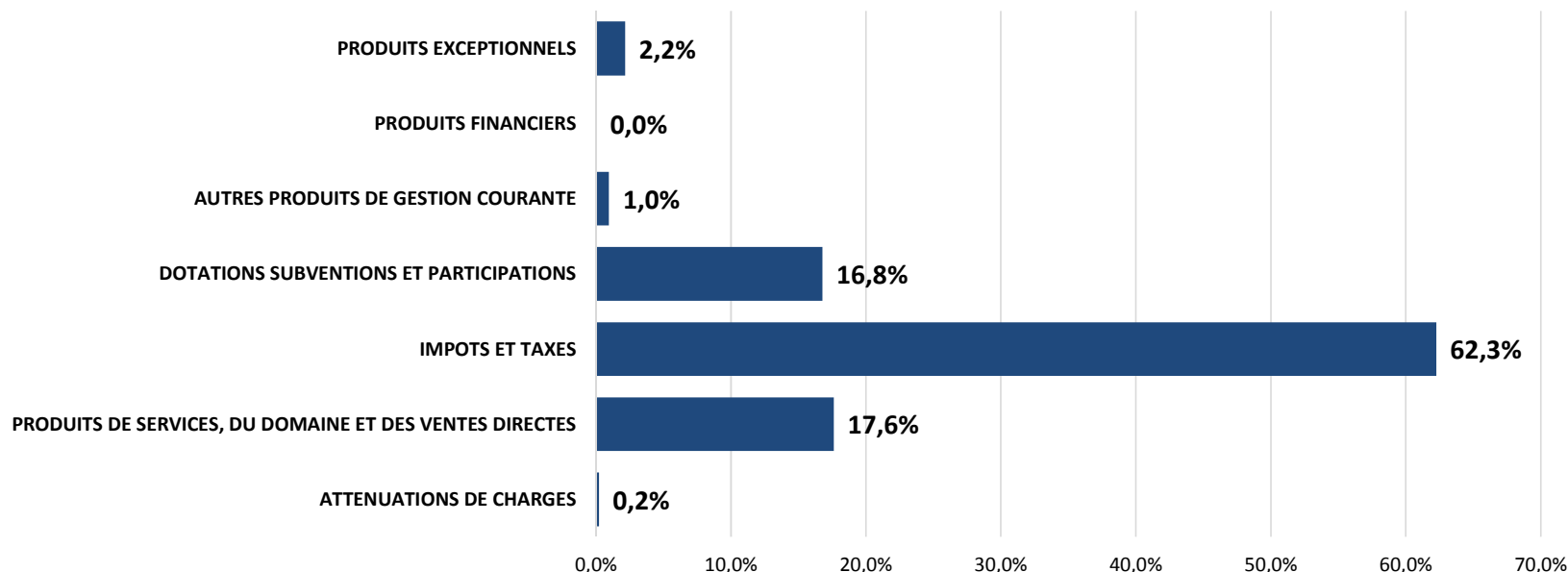
V. Des marges d'autofinancement au service de l'investissement

VI. Un haut niveau d'investissement

VII. Un endettement soutenable et un emprunt d'équilibre qui se réduit

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : VISION CONSOLIDÉE

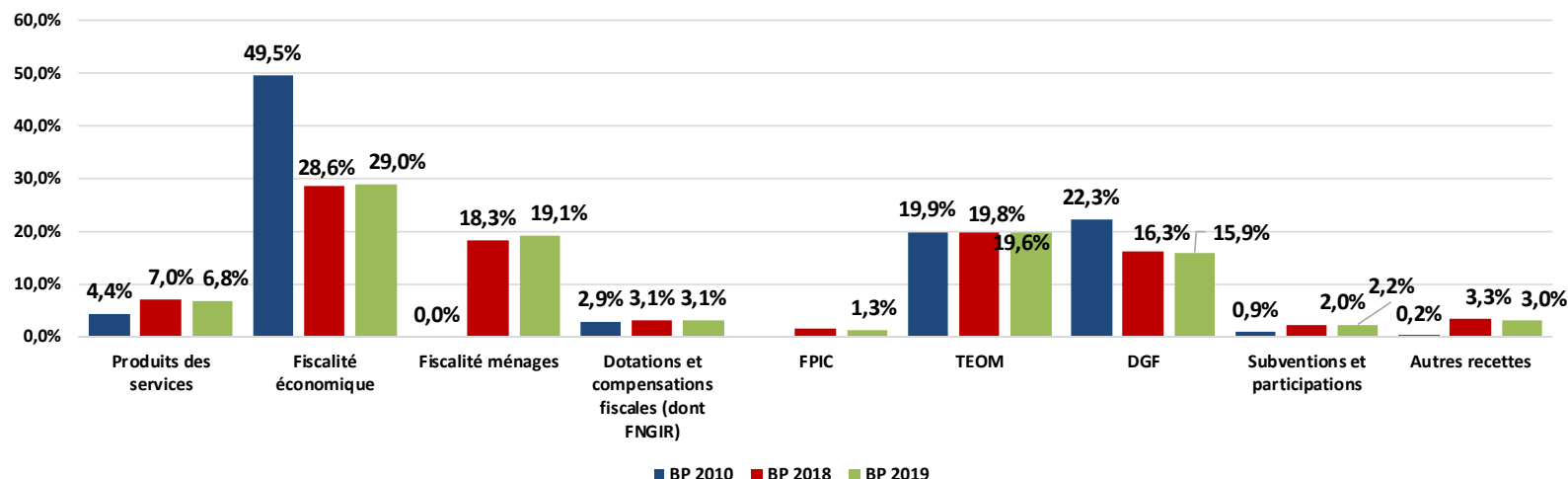
Structure des recettes réelles de fonctionnement consolidées du BP 2019



	BP 2019
ATTENUATIONS DE CHARGES	170 000 €
PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE ET DES VENTES DIRECTES	13 506 693 €
IMPOTS ET TAXES	47 748 680 €
DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	12 864 883 €
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	740 800 €
PRODUITS FINANCIERS	18 985 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 653 114 €
TOTAL RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT	76 703 155 €
OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	17 806 132 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	94 509 287 €

UN POIDS PRÉPONDÉRANT DE LA FISCALITÉ DIRECTE DANS LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Evolution de la structure des recettes réelles de fonctionnement (budget général)

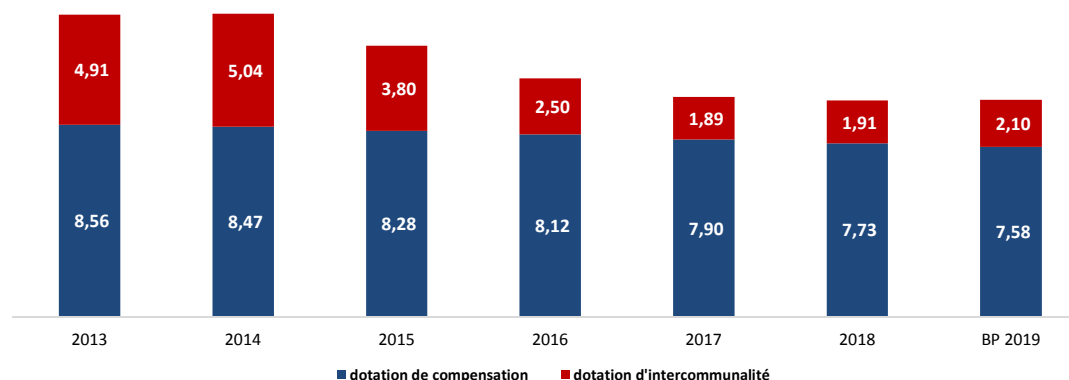


- Au BP 2019, les recettes réelles de fonctionnement du budget général s'élèvent à 60,9 M€. **Elles progressent de +2,6% par rapport au BP 2018.**
- **La fiscalité directe concentre près de la moitié (48,1%) des ressources de ce budget :** 29% pour la fiscalité économique et 19,1% pour la fiscalité « ménages ». Un basculement s'est opéré de la fiscalité économique vers la fiscalité « ménages » suite à la réforme fiscale de 2010.
- **Viennent ensuite la TEOM (19,6%) et la DGF (15,9%).** Si le poids de la TEOM est stable dans le temps, celui de la DGF a subi une érosion en raison de la contribution à l'effort de redressement des comptes publics (-6,4 points de pourcentage entre le BP 2010 et le BP 2019).
- Enfin, **la part des produits des services et des autres recettes progresse** suite au transfert de la compétence « voirie » (droits de stationnement, redevances d'occupation du domaine public, redevances d'affermage...).

UNE DGF QUI DEVRAIT AUGMENTER DE +0,3%

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) devrait s'élever en 2019 à 9,67 M€, **soit une progression de +0,3% par rapport au montant encaissé en 2018.**
- Elle se compose d'une dotation d'intercommunalité** répartie en fonction de la population, du potentiel fiscal, du coefficient d'intégration fiscale et du revenu par habitant **et d'une dotation de compensation** (ex compensation pour suppression de la part « salaires » de taxe professionnelle).

Evolution de la DGF



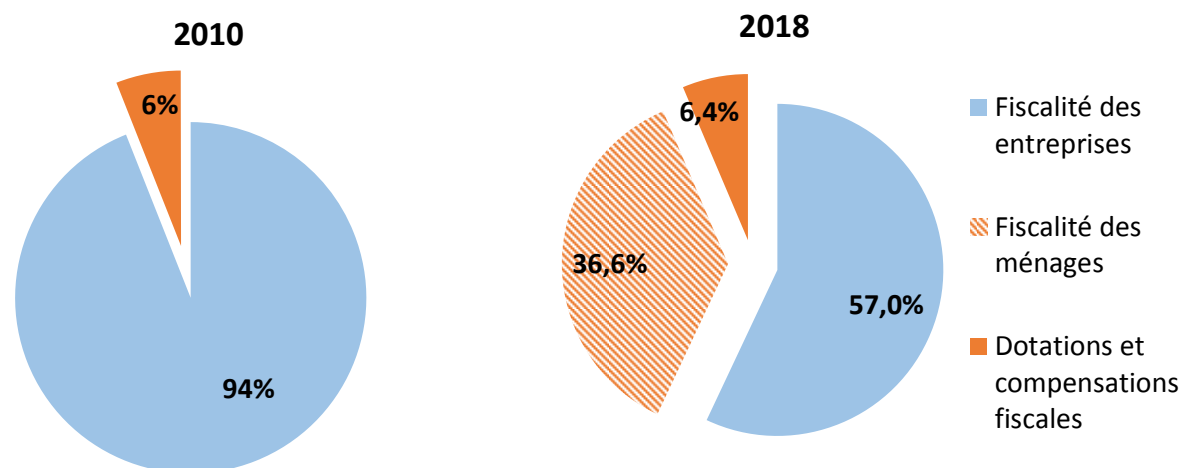
- Entre 2013 et 2017, la DGF de l'agglomération a diminué de -3,68 M€** en raison de la contribution à l'effort de redressement des comptes publics (-27,3%). **Ce prélèvement est effectué sur la dotation d'intercommunalité.**
- Pour la première fois en 4 ans, la dotation d'intercommunalité n'a pas été réduite en 2018.
- Pour 2019, elle devrait progresser de 190 K€** en raison de la mutualisation au niveau national des contributions individuelles à l'effort de redressement des comptes publics.
- Le montant de la dotation de compensation devrait baisser quant à lui de -2%.** Cette ponction effectuée sur l'ensemble des EPCI a pour objectif d'alimenter les dotations de péréquation du bloc communal.

FPIC : UNE INSCRIPTION BUDGÉTAIRE PRUDENTE

- **Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est plafonné pour la 4^{ème} année consécutive à 1 milliard d'euros.**
- **Depuis 2015, le territoire de l'Albigeois est bénéficiaire du FPIC.** Le montant alloué en 2018 s'élevait à 2 086 433 €.
- **Parallèlement, nous sommes devenus pour la première fois contributeur à ce dispositif de péréquation en 2017.** Le niveau de cette contribution était de 89 403 € en 2018.
- **Déduction faite de ce prélèvement, le solde du FPIC reversé au territoire s'élevait donc à 1 997 030 € en 2018.**
- La répartition de « droit commun » a de nouveau été retenue (répartition en fonction du CIF). **La communauté d'agglomération bénéficie d'une dotation (nette de la contribution) de 1 047 559 € (52,46%) et les communes se sont réparties la somme de 949 471 €.**
- L'Albigeois étant toujours proche du seuil d'inéligibilité en 2018 (720^{ème} sur 750 territoires éligibles), nous avons par prudence fait l'hypothèse d'une perte d'éligibilité en 2019. **La somme inscrite au BP 2019 (766 000 €) est donc équivalente à 70% du montant perçu en 2018, soit le niveau de garanti en cas de perte d'éligibilité.**
- **La contribution de 2018 est quant à elle reconduite au BP 2019.**

UNE DYNAMIQUE DU PRODUIT FISCAL DIRECT PORTÉE PAR LA FORTE CROISSANCE DU PRODUIT DE CVAE ET LA REVALORISATION DES BASES

- Depuis la réforme initiée en 2010, le produit fiscal de l'agglomération se compose de trois types de ressources :
 - ✓ **des impôts à taux fixés localement** (TH, CFE, FB, FNB), dont les bases progressent en fonction du coefficient de majoration forfaitaire fixé en fonction de l'inflation réelle constatée l'année précédente (+2,2% entre novembre 2017 et novembre 2018) et de l'évolution physique (nouvelles constructions, variations de population). **Depuis 2011, le poids de la fiscalité ménages (TH et FNB) s'est fortement accru. Elle représente aujourd'hui 36,6% des recettes fiscales directes de l'agglomération.**
 - ✓ **des impôts à taux ou barèmes nationaux** comme la CVAE, les IFER et la TASCOT.
 - ✓ **des dotations et compensations fiscales** (FNGIR, DC RTP...) dont le rôle est d'assurer la neutralité financière des différentes réformes fiscales.



UNE DYNAMIQUE DU PRODUIT FISCAL DIRECT PORTÉE PAR CROISSANCE DU PRODUIT DE CVAE ET LA REVALORISATION

- Pour le BP 2019, **le produit fiscal direct y compris compensations fiscales est estimé à 31,17 M€** contre 29,71 M€ en 2018 (montant encaissé).
- **Les hypothèses retenues sont les suivantes :**
 - ✓ Revalorisation forfaitaire des bases : +2,2% ;
 - ✓ Evolution physique des bases : hypothèse prudente de +0,5% ;
 - ✓ **Prise en compte de la modification de la politique d'abattement de TH de la ville d'Albi (réduction du taux d'abattement général à la base) : +0,55 M€** (chiffre exact à affiner au moment de la notification des rôles d'imposition lors du dernier trimestre 2019). En 2018, la modification de la politique d'abattement du Séquestre (suppression de l'abattement général à la base et réduction des taux d'abattement pour charges de famille) avait généré une recette supplémentaire d'un peu plus de 40 K€ pour l'agglomération.
 - ✓ **Taux d'imposition : stabilité**
 - ✓ CVAE : prise en compte de l'estimation transmise par les services fiscaux et réalisée sur la base des recettes encaissées par l'Etat en 2018. **Le produit de cette taxe progresserait de +9,8%. Ce chiffre est à prendre avec prudence et pourrait être revu lors de la notification définitive en mars 2019 ;**
 - ✓ IFER : augmentation de +1,8% ;
 - ✓ TASCOT : prise en compte de la modulation des tarifs de +5% votée lors du conseil communautaire du 18 juillet 2018 (recette supplémentaire de 65 K€).

UNE DYNAMIQUE DU PRODUIT FISCAL DIRECT PORTÉE PAR CROISSANCE DU PRODUIT DE CVAE ET LA REVALORISATION

Envoyé en préfecture le 15/02/2019
Reçu en préfecture le 15/02/2019
Affiché le 15/02/2019
ID : 081-248100737-20190212-DEL2019_005-DE

Evolution du produit fiscal direct y compris compensations fiscales

K€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	BP 2019	évol. 18/19
+ Contributions directes	23 868	25 384	26 250	25 723	26 534	26 846	27 320	27 826	29 266	+5,2%
Impôts ménages (TH et FNB)	9 437	9 802	10 080	10 143	10 564	10 443	10 523	10 687	11 523	+7,8%
Produit de CFE	8 780	9 870	9 836	9 402	9 695	9 803	9 976	10 416	10 700	+2,7%
Produit de la CVAE	3 752	3 794	4 308	4 141	4 439	4 501	4 381	4 591	5 040	+9,8%
Produit de l'IFER	305	340	346	367	385	395	410	416	424	+1,8%
Taxe additionnelle FNB	103	103	107	106	110	111	115	117	119	+1,8%
Produit de la TASCOM	1 188	1 228	1 348	1 256	1 232	1 272	1 684	1 393	1 460	+4,8%
Rôles supplémentaires	303	247	225	309	109	322	231	206	0	-100,0%
+ Comp° fiscales	999	937	866	795	783	647	741	762	784	+2,9%
+ DCRTP	402	410	388	388	388	388	388	388	387	-0,2%
+ FNGIR	698	744	738	738	738	738	738	737	737	+0,0%
= Impôts locaux "larges" (yc compensation fiscales)	25 967	27 474	28 241	27 644	28 442	28 619	29 186	29 712	31 173	+4,9%
<i>évolution</i>		+5,8%	+2,8%	-2,1%	+2,9%	+0,6%	+2,0%	+1,8%	+4,9%	

2011 - 2018 : produits réellement encaissés - 2019 : prévisions

AUCUNE AUGMENTATION DE LA FISCALITE

- Pour la 11^{ème} année consécutive les taux de fiscalité directe seront maintenus en 2019.
- Le niveau des taux d'imposition sera définitivement voté lors du conseil communautaire du mois d'avril prochain.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE)	37,51%	37,51%	37,51%	37,51%	37,51%	37,51%	37,51%	37,51%	37,51%
TAXE D'HABITATION	10,54%	10,54%	10,54%	10,54%	10,54%	10,54%	10,54%	10,54%	10,54%
TAXE FONCIER BATI	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
TAXE FONCIER NON BATI	3,90%	3,90%	3,90%	3,90%	3,90%	3,90%	3,90%	3,90%	3,90%

STABILITÉ DES TAUX DE TEOM

- **Le montant inscrit au BP 2019 s'élève à 11,95 M€.**
- **Cette hypothèse de produit repose sur une stabilité des taux de TEOM pour l'année 2019.**
- Comme pour la fiscalité directe, les taux de TEOM définitifs seront fixés lors du conseil communautaire du mois d'avril prochain.
- **Un taux est fixé par zone de service.** Depuis 2015, les taux de TEOM sur le territoire de l'agglomération sont harmonisés à l'intérieur des 3 zones de service.
- **En 2018, l'agglomération a encaissé un produit de 11,92 M€, avec un taux moyen pondéré sur le territoire de 12,88%** (12,65% sur la commune d'Albi – zone A, 13,55% sur la zone B et 12,85% sur la zone C).
- **Les coûts de traitement seront impactés dans les années à venir par l'évolution des taux de TGAP.** Si la progression devrait être limitée en 2019 et 2020 (+1 € par tonne et par an), **la dynamique sera plus marquée à partir de 2021**, le taux de TGAP devant atteindre 65 € la tonne à l'horizon 2025 contre 16 € par tonne en 2018.
- **Ces évolutions nous imposent d'étudier de nouveaux modes de financement de la compétence collecte et traitement des ordures ménagères comme la redevance spéciale et la tarification incitative.**

DES PRODUITS DES SERVICES STABLES

- **Le montant prévu au budget général 2019 s'élève à 4,12 M€, soit un niveau quasi équivalent au produit voté en 2018 (4,13 M€) :**
 - ✓ Équipements aquatiques : 0,92 M€ ;
 - ✓ Revente des matériaux collectés : 1,15 M€ ;
 - ✓ Droits de stationnement : 1,23 M€ ;
 - ✓ Remboursements (mises à disposition, refacturations entre budgets...) : 0,59 M€ ;
 - ✓ Redevances d'occupation du domaine public (voirie, NRAZO) : 130 K€ ;
 - ✓ Médiathèques : 88,64 K€ ;
 - ✓ Chenil : 18 K€.

PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE

- Ces recettes s'élèvent à **717 800 €** sur le budget général, contre **717 100 €** au BP 2018.
- Elle sont principalement composées des redevances versées par les délégataires de services publics : Qpark (343 K€), Interparking (360 K€) et le marché de Jarlard (3 500 €).
- Le solde (11 300 €) correspond à des locations immobilières.

PRODUITS DES SERVICES BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

- **Le montant des recettes réelles de fonctionnement du budget annexe assainissement collectif est de 8,02 M€.** Le financement de ce budget annexe est assuré par :
 - ✓ La redevance d'assainissement collectif : 5,03 M€ ;
 - ✓ La redevance de modernisation des réseaux collectée pour le compte de l'agence de l'eau : 0,89 M€ ;
 - ✓ La facturation des travaux de branchement : 0,25 M€ ;
 - ✓ La participation pour l'assainissement collectif et autres prestation diverses : 0,71 M€ ;
 - ✓ La prime d'épuration : 0,12 M€ ;
 - ✓ La vente de biogaz : 0,25 M€ ;
 - ✓ Le remboursement de frais pour l'assainissement pluvial : 55 K€.
- La gestion de l'assainissement collectif est soumise à une contrainte particulière (comme l'eau potable) puisque ce budget doit impérativement assurer l'intégralité du financement de ses dépenses par ses ressources propres, **sans possibilité pour le budget général d'y contribuer.**
- **Les tarifs des redevances ont augmenté de +2% en août 2018** afin de soutenir les investissements en cours sans dégrader l'autofinancement dégagé par ce budget annexe.

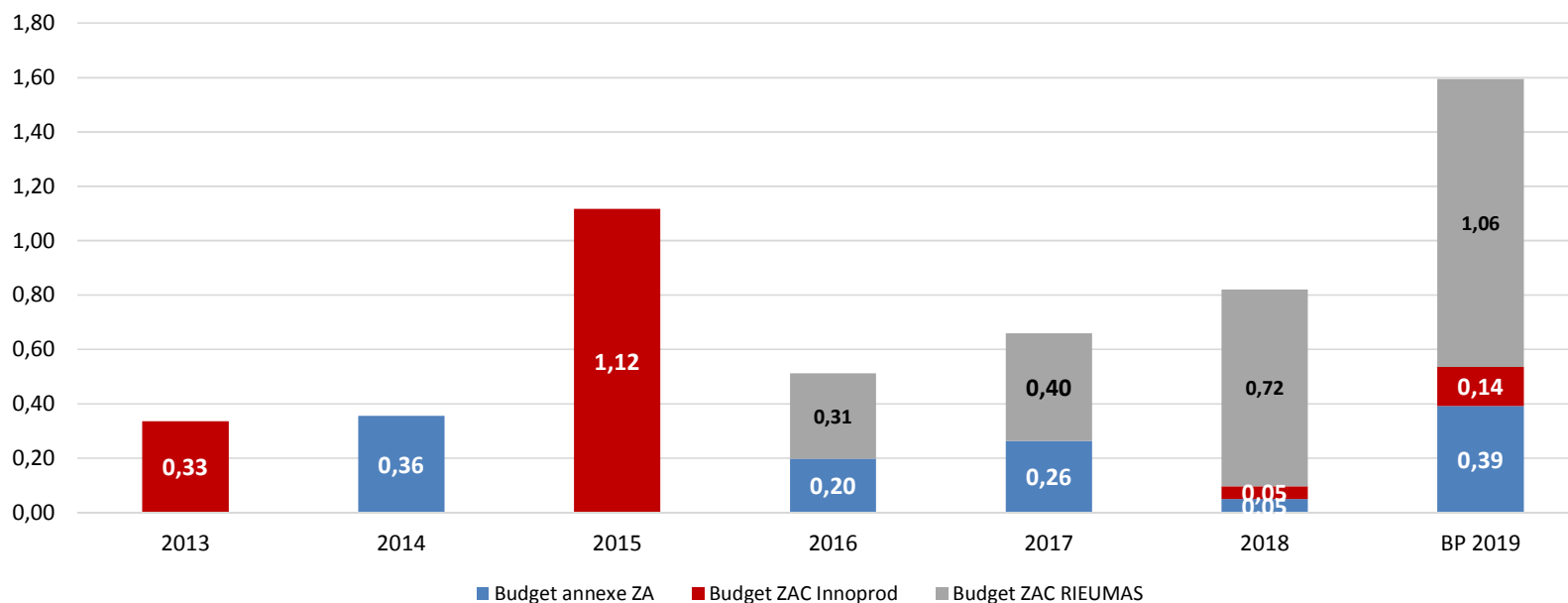
RECETTES AFFECTÉES AU BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS URBAINS

- Le versement transport perçu par le budget annexe transports urbains, est **une taxe assise sur la masse salariale**, due par les entreprises du territoire de l'agglomération, afin de contribuer au développement du réseau de transports publics.
- **Son taux sera maintenu à 0,6% en 2019. Il est inchangé depuis 2008. Il est plafonné en fonction de la taille de la collectivité, de son classement ou non en zone touristique et des projets menés (transport en commun en site propre).**
- **A compter du 1er janvier 2016, le seuil définissant les entreprises assujetties au VT a changé** : désormais, ce sont uniquement les entreprises de 11 salariés et plus qui doivent s'acquitter de cette taxe (contre les entreprises de 9 salariés et plus précédemment). **En contrepartie de cette mesure, l'agglomération a perçu une compensation d'un montant de 41 781,62 € en 2018 (40 106,77 € en 2017).**
- Le produit du versement transport est donc directement lié à la vitalité économique du territoire dont il est d'ailleurs l'un des indicateurs.
- **Le produit de cette taxe progresse en moyenne de +2,2% par an.**
- **Le montant de versement transport inscrit au BP 2019 s'élève à 4,05 M€.** Cette taxe représente 73% des produits de fonctionnement inscrits au BP 2019 hors subvention d'équilibre du budget général.
- **Les recettes commerciales ont progressé de +5,2% / an entre 2013 et 2017 (dont +7,6% en 2018). Les inscriptions budgétaires 2019 s'élèvent à 750 K€** contre 700 K€ au BP 2018. Cette prévision de recettes tient compte du développement de l'offre actée dans le cadre du plan de déplacements urbains.

LES CESSIONS DE TERRAINS ÉCONOMIQUES

- Depuis 2015, la politique d'investissement menée en matière de développement économique porte ses fruits en terme de ventes de terrains. **Au BP 2019, le montant attendu du produit des cessions de terrains économiques s'élève à 1,59 M€.**
- Ce haut niveau de recettes permettra de limiter au minimum la participation financière du budget général aux budgets annexes de zones.**

Evolution des cessions de terrains (en M€)



LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : SYNTHÈSE

- Les recettes réelles de fonctionnement consolidées du BP 2019 s'élèvent à 76,7 M€.
- Elles progressent de +2,9% hors produits des cessions des budgets de zones d'activités économiques. Cette évolution repose sur des hypothèses prudentes et réalistes.
- La dotation d'intercommunalité bénéficiera de la mutualisation de la contribution à l'effort de redressement des comptes publics au niveau national.
- L'éligibilité au FPIC reste toujours incertaine. L'inscription proposée se limite au montant garanti (70% de la recette 2018).
- L'évolution du produit fiscal est soutenue par la bonne dynamique de la fiscalité économique (CVAE et versement transport) et la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition « ménages ».
- La sobriété fiscale est maintenue pour la 11^{ème} année consécutive. Les taux de TEOM resteront également constants en 2019.
- Des produits de cessions économiques qui resteront à un niveau élevé en 2019 et qui permettront de limiter la participation du budget général aux budgets annexes de zones.

SOMMAIRE

I. Rappel des orientations budgétaires

II. Vision consolidée du BP 2019

III. Des recettes de fonctionnement en progression

IV. Une maîtrise effective des charges de fonctionnement

V. Des marges d'autofinancement au service de l'investissement

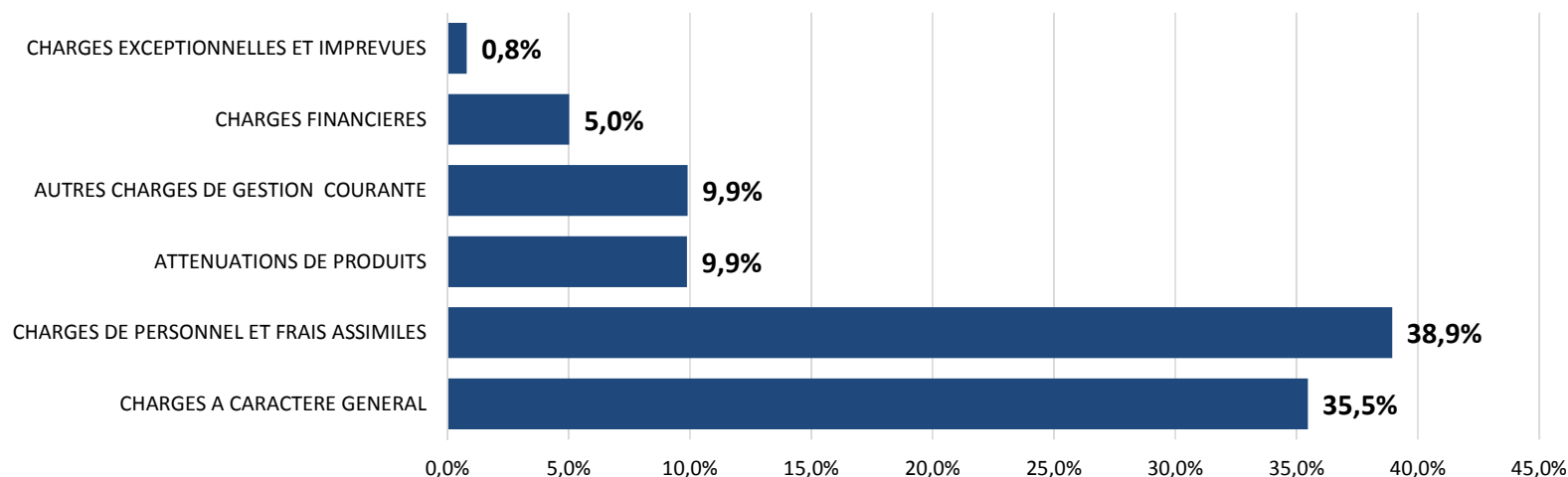
VI. Un haut niveau d'investissement

VII. Un endettement soutenable et un emprunt d'équilibre qui se réduit

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : VISION CONSOLIDÉE

Envoyé en préfecture le 15/02/2019
 Reçu en préfecture le 15/02/2019
 Affiché le 15/02/2019
 ID : 081-248100737-20190212-DEL2019_005-DE

Structure des dépenses réelles de fonctionnement consolidées du BP 2019

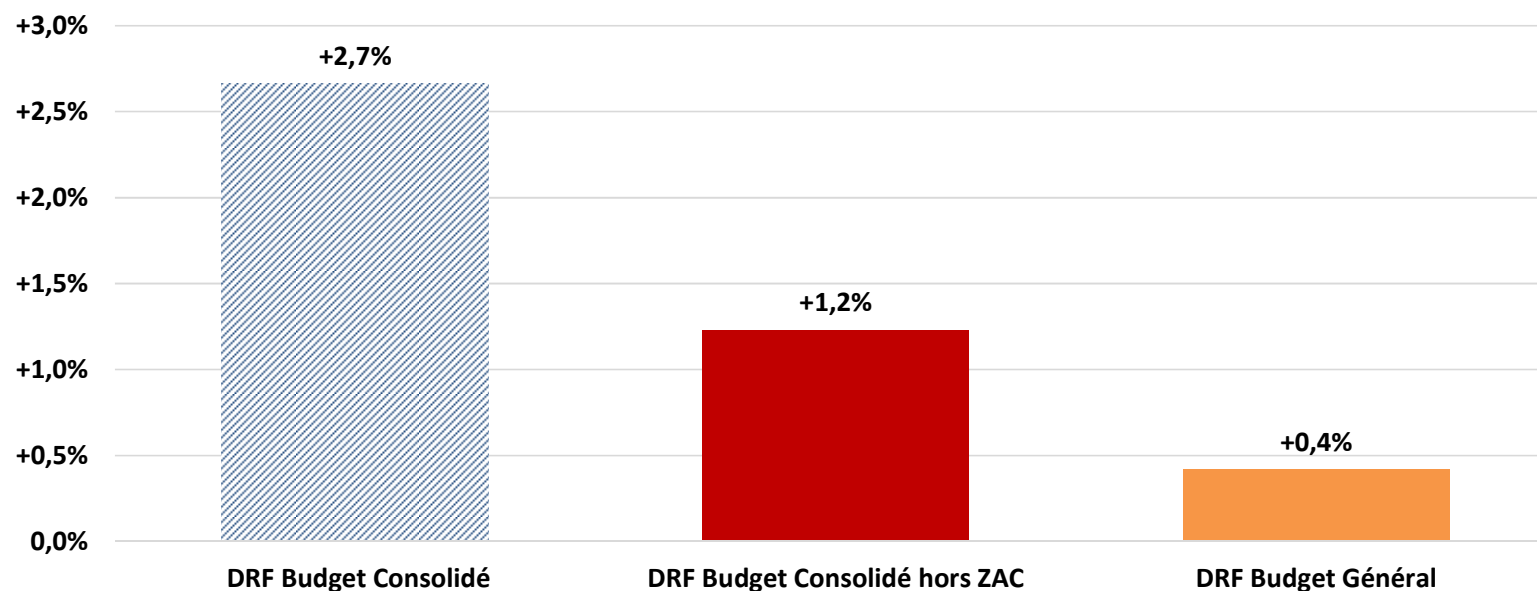


	BP 2019
CHARGES A CARACTERE GENERAL	21 247 492 €
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	23 325 388 €
ATTENUATIONS DE PRODUITS	5 915 000 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 935 544 €
CHARGES FINANCIERES	3 005 400 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES ET IMPREVUES	477 900 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	59 906 724 €
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	9 249 138 €
OPERATIONS D ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	25 353 425 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	94 509 287 €

DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT L'ÉVOLUTION MAÎTRISÉE

Envoyé en préfecture le 15/02/2019
Reçu en préfecture le 15/02/2019
Affiché le 15/02/2019
ID : 081-248100737-20190212-DEL2019_005-DE

Evolution Dépenses Réelles de Fonctionnement BP 2019

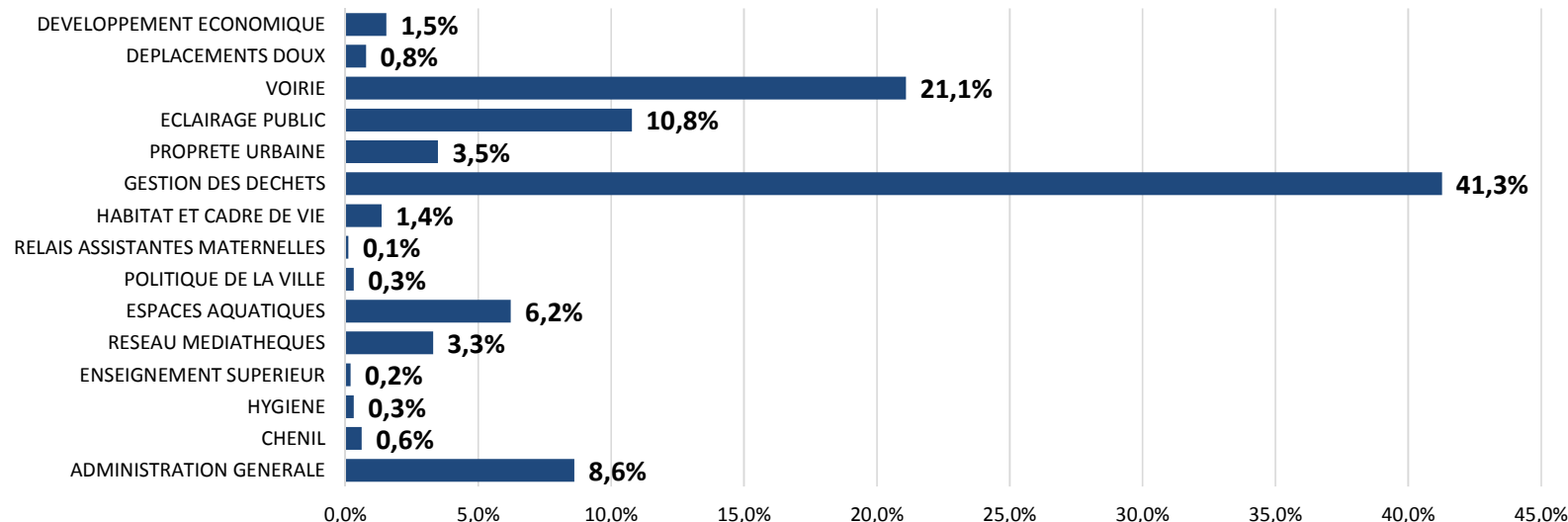


DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT L'ÉVOLUTION MAÎTRISÉE

- **Le montant des dépenses réelles de fonctionnement consolidées est de 59,9 M€.**
- En neutralisant les dépenses des deux budgets de zones (Innoprod et Rieumas) qui sont basculées en section d'investissement par opération d'ordre budgétaire (comptabilité de stock), **les dépenses réelles de fonctionnement consolidées progressent de +1,2%** (+0,4% pour le seul budget principal) **au BP 2019.**
- **Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement est obtenue grâce à l'effort de l'ensemble des services de l'agglomération.**
- **Hors budgets de zones, elles s'élèvent à 57,5 M€ contre 56,8 M€ au BP 2019.**
- **Ce niveau d'évolution est cohérent avec la norme fixée au niveau national par la Loi de Programmation des Finances Publiques.**
- La principale baisse de dépenses est concentrée, comme les années précédentes, **sur les charges financières qui diminuent de 9% (-287 K€)** suite au désendettement observé depuis 2013.
- **Ces efforts sur la section de fonctionnement doivent nous permettre de consolider notre autofinancement afin de conserver un haut niveau d'investissement sur le territoire, sans accroître le poids de la dette.**

STRUCTURE DES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Structure des charges à caractère général du budget général - BP 2019



Charges à caractère général par budget	BP 2019	Structure en %
Budget général	14 884 147	70,1%
Budget transports urbains	1 743 970	8,2%
Budget assainissement collectif	1 907 521	9,0%
Budget zones d'activité	58 800	0,3%
Budget assainissement non collectif	8 370	0,0%
Budget parking	24 774	0,1%
Budget photovoltaïque	22 010	0,1%
Budget ZAC Innoprod	1 233 000	5,8%
Budget ZAC RIEUMAS	1 180 100	5,6%
Budget Immobilier Innoprod	184 800	0,9%
TOTAL CHARGES A CARACTERE GENERAL	21 247 492	100,0%

PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE MASSE SALARIALE

- Tous budgets confondus, **les charges de personnel sont estimées à 23 325 388 € au BP 2019**, contre 22 781 367 € au BP 2018, soit une progression limitée à +2,4%.
- **L'augmentation de ce poste de dépense est très majoritairement contrainte par des décisions qui s'imposent à notre collectivité :**
 - ✓ Augmentation du SMIC ;
 - ✓ Avancements d'échelons ;
 - ✓ Deuxième phase du plan de transfert prime / point.
- Par ailleurs, les dépenses de personnel sont également impactées **par la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) et la hausse de la participation prévoyance.**

PERSPECTIVES EN MATIÈRE DE MASSE SALARIALE

- **Les dépenses de personnel se répartissent par budget de la manière suivante :**
 - ✓ Budget général : 18 517 902 € ;
 - ✓ Budget transports urbains : 3 645 518 € ;
 - ✓ Budget assainissement collectif : 1 086 330 € ;
 - ✓ Budget assainissement non collectif : 75 638 €.
- **Ces charges de personnel sont atténuées par des recettes à hauteur de 273 700 € (hors remboursement du personnel mis à disposition) :**
 - ✓ Contrats aidés : 10 000 € ;
 - ✓ GIP contrat de ville et animation du PLIE : 130 700 € ;
 - ✓ Remboursement du syndicat mixte du SCOT : 53 000 € ;
 - ✓ Contrat enfance de la CAF (service RAM) : 80 000 € ;

POUR SUIVRE LA LOGIQUE DE MUTUALISATION

- Visant à éviter les redondances d'administration entre l'intercommunalité et ses communes, **la mutualisation des moyens** s'est concrètement mise en œuvre depuis 2010 et **s'est accélérée depuis 2015 avec la création de services communs dont l'expertise et l'ingénierie bénéficie progressivement à l'ensemble des collectivités du territoire albigeois.**
- L'année 2019 sera marquée par l'extension des périmètres des services communs existants (ressources-humaines, informatique, finances) et la création d'un nouveau service commun achats publics / assurances / affaires juridiques (communauté d'agglomération et commune de Saint-Juéry).

COTISATIONS 2019

- **Le montant des cotisations prévues au BP 2019, s'élève à 70 400 €. Ce poste de dépenses a été très fortement réduit ces dernières années : -29 400 € depuis le BP 2012. Les principales adhésions sont les suivantes :** association des communautés de France, dialogue métropolitain, association technopolitaine Albi-Innoprod, AUAT, réseau entreprendre Tarn, initiatives Tarn, ressources et territoires...

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

- **Montant des subventions et participations prévues au BP 2019 : 5 768 524 € (budget général). Deux postes concentrent $\frac{3}{4}$ des dépenses : la contribution au SDIS et les subventions d'équilibre aux budgets annexes.**
- Ce poste de dépenses est composé de :
 - ✓ la participation au SDIS qui progresse de +1,6% en 2019 (3,251 M€) ;
 - ✓ subventions d'équilibre aux budgets annexes (1,063 M€) ;
 - ✓ actions économiques (Albisia, Technopole, couveuse, initiative Tarn, aide au recrutement de salariés, concours Albi Up, Fablab...) : 251 050 € ;
 - ✓ la subvention pour le gestionnaire de l'aire d'accueil de Jarlard : 277 400 € ;
 - ✓ la participation au syndicat mixte du SCOT : 92 000 € ;
 - ✓ la participation au GIP contrat de ville : 36 100 € ;
 - ✓ la participation au syndicat mixte Sup' Albi Tarn : 200 000 € ;
 - ✓ la participation au syndicat mixte du CRITT : 25 000 € ;
 - ✓ la participation au syndicat mixte rivière Tarn : 38 000 € ;
 - ✓ cofinancements des actions du contrat de ville : 49 000 € ;
 - ✓ créances éteintes et admises en non valeur : 20 000 €
 - ✓ ...

SUBVENTIONS AUX BUDGETS ANNEXES

- **Les subventions d'équilibre aux budgets annexes s'élèvent au BP 2019 à 1 062 594 €.** Ce montant est un plafond qui sera réajusté en fin d'exercice en fonction du besoin de financement effectivement constaté.
- **Elles se réduisent de 36 810 € par rapport au budget primitif 2018 (-3,3%).** Ces baisses concernent le développement économique (-31 894 € pour les budgets ZA et immobilier innoprod) et le photovoltaïque (-13 290 €).
- **La participation au budget annexe des transports urbains est maintenue à 925 000 €.** Néanmoins elle devrait progresser à partir de 2020 pour financer le centre technique de Lebon et le développement de l'offre prévu dans le plan de déplacements urbains.
- **L'enveloppe prévue au BP 2019 est répartie par budget de la manière suivante :**

	BP 2018	BP 2019	Ecart
Budget transports urbains	925 000,00 €	925 000,00 €	0,00 €
Budget zones d'activité	73 450,00 €	51 410,00 €	-22 040,00 €
Budget parking	0,00 €	8 374,00 €	8 374,00 €
Budget photovoltaïque	82 300,00 €	69 010,00 €	-13 290,00 €
Budget Immobilier Innoprod	18 654,00 €	8 800,00 €	-9 854,00 €
Total	1 099 404,00 €	1 062 594,00 €	-36 810,00 €

UN DÉSENDETTEMENT QUI PERMET UNE BAISSSE MASSIVE DES FRAIS FINANCIERS

- Le montant des charges financières s'élève à 3 005 400 € sur l'ensemble des budgets.
- Elles diminuent de 287 305 € par rapport au BP 2018, soit une baisse de 9%.
- Cette baisse résulte du désendettement mis en œuvre depuis l'exercice 2013, avec une baisse de l'encours de dette de -24% entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2018.

Charges financières par budget

Budgets	BP 2018	BP 2019	Ecart
Budget général	2 190 000,00 €	1 950 000,00 €	-240 000,00 €
Budget transports urbains	54 205,00 €	50 000,00 €	-4 205,00 €
Budget assainissement collectif	1 048 000,00 €	1 005 000,00 €	-43 000,00 €
Budget zones d'activité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget assainissement non collectif	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget parking	500,00 €	400,00 €	-100,00 €
Budget photovoltaïque	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget ZAC Innoprod	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget ZAC RIEUMAS	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget Immobilier Innoprod	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	3 292 705,00 €	3 005 400,00 €	-287 305,00 €

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : SYNTHÈSE

- Une progression des dépenses réelles de fonctionnement consolidées (hors budgets de ZAC) contenue à +1,2% soit un taux d'évolution équivalent au seuil fixé par l'Etat dans la Loi de Programmation des Finances Publiques ;
- Des dépenses de personnel qui augmentent de 2,4%, avec une part importante de l'augmentation contrainte par des décisions nationale ;
- Des efforts de mutualisation qui se poursuivent avec l'extension des périmètres des services communs ;
- Une baisse des frais financiers et des subventions d'équilibre versées aux budgets annexes qui se poursuit et permet d'absorber une grande partie de la croissance des dépenses contraintes (personnel notamment) ;
- Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement doit nous permettre de trouver des marges de manœuvre en matière d'autofinancement qui seront orientées vers l'investissement.

SOMMAIRE

I. Rappel des orientations budgétaires

II. Vision consolidée du BP 2019

III. Des recettes de fonctionnement en progression

IV. Une maîtrise effective des charges de fonctionnement

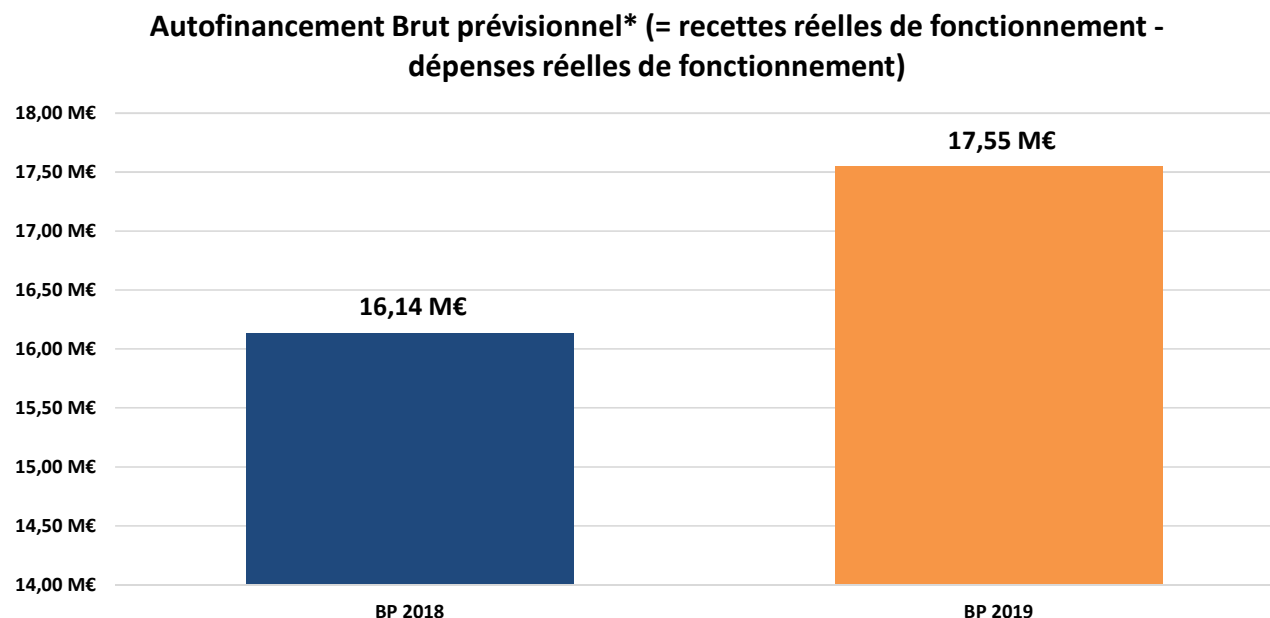
V. Des marges d'autofinancement au service de l'investissement

VI. Un haut niveau d'investissement

VII. Un endettement soutenable et un emprunt d'équilibre qui se réduit

UNE CONSOLIDATION DE L'AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL

- Dans la mesure où la dynamique des recettes de fonctionnement est supérieure à celle des dépenses, **l'autofinancement brut prévisionnel progresse de +1,4 M€ (+8,9%) par rapport au BP 2018.**
- **Cet autofinancement sera mobilisé pour rembourser le capital de la dette et financer une partie des dépenses d'investissement afin de limiter le recours à l'emprunt.**



* Budget général + budgets annexes avec les retraitements suivants :

les produits des cessions (comptes 775 et 7015) ainsi que les charges à caractères générale (chapitre 011) des 2 deux budgets de ZAC gérés en comptabilité de stock sont retraités en section d'investissement pour le calcul de l'autofinancement brut prévisionnel.

SOMMAIRE

I. Rappel des orientations budgétaires

II. Vision consolidée du BP 2019

III. Des recettes de fonctionnement en progression

IV. Une maîtrise effective des charges de fonctionnement

V. Des marges d'autofinancement au service de l'investissement

VI. Un haut niveau d'investissement

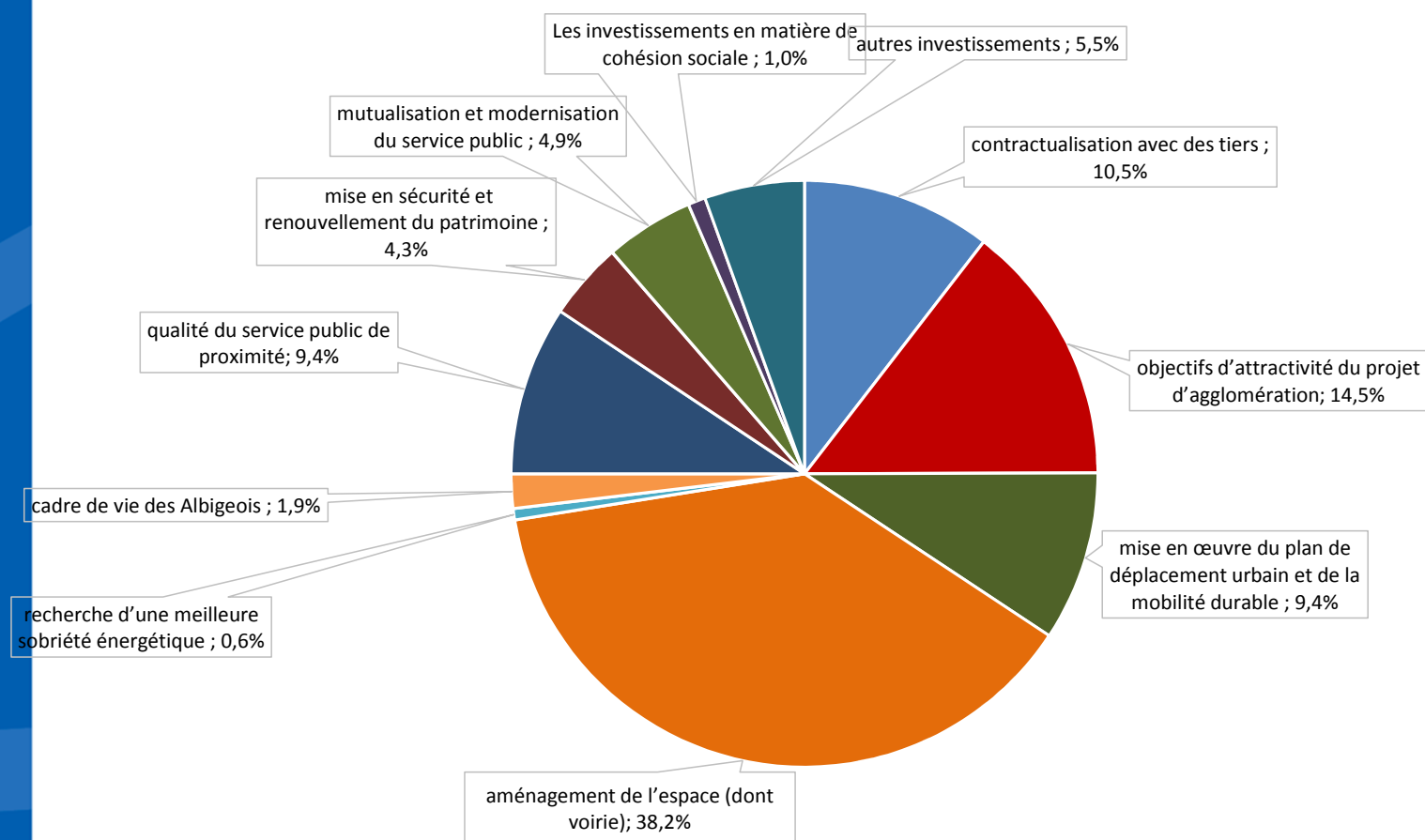
VII. Un endettement soutenable et un emprunt d'équilibre qui se réduit

UN HAUT NIVEAU D'INVESTISSEMENT

- **En 2017, la capacité d'autofinancement brute de la communauté d'agglomération représentait 17,6 M€, soit 207 € / habitant.** Pour comparaison, la capacité d'autofinancement brute des communautés d'agglomération était en moyenne de 76 € par habitant (*budget général – source DGFIP*).
- **C'est grâce à ce haut niveau d'autofinancement que l'agglomération a pu réaliser un effort d'investissement conséquent ces dernières années.** En 2017, les dépenses d'équipement par habitant de notre intercommunalité étaient supérieures de +65% à la moyenne des communautés d'agglomération (*budget général – source DGFIP*).
- **Tous budgets confondus, la communauté d'agglomération a investi sur son territoire 241,9 M€ depuis 2010, soit 30,2 M€ en moyenne par an (y compris ZAC).**
- La montée en puissance de l'autofinancement prévue au BP 2019 permettra **de conserver un niveau d'équipement très supérieur à celui des autres agglomérations tout en diminuant le montant de l'emprunt d'équilibre.**
- **Les dépenses réelles d'investissement hors dette s'élèvent à 36 083 642 €* dont 27 546 572 € sur le budget général** (24,8 M€ hors rocade et maîtrise d'ouvrage déléguée).
- **Elles représentent environ 324 € / habitant sur le budget général et 425 € / habitant en consolidé sur l'ensemble des budgets.**

* *Dépenses réelles d'investissement + travaux en régie + aménagements des ZAC – remboursement de la dette – avances remboursables aux budgets annexes.*

SYNTHÈSE DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT



LES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

■ Les investissements contractualisés avec des tiers :

3 778 820 €

- ✓ Aménagement de la rocade : 1 000 000 € ;
- ✓ Aménagements de sécurité RN 88 : 100 000 € ;
- ✓ Opération CPER institut universitaire Champollion : 128 700 € ;
- ✓ Fonds de concours versé aux communes dans le cadre du contrat régional unique (1 euro de subvention région = 1 euro de fonds de concours de l'agglomération) : 2 550 120 € (espace d'accueil touristique et événementiel Pratgraussals : 1 560 K€, stade de Caussels : 90,12 K€, espace culturel et associatif Saint-Juéry : 450 000 €, salle multisports Lescure : 450 000 €).

LES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

- **Les investissements liés aux objectifs d'attractivité du projet d'agglomération : 5 225 100 €**
 - ✓ Habitat - logement : 840 000 € (prêt 1^{ère} clef en Albigeois, habitat social, programme d'intérêt général du Département et programme de relogement dans le cadre du projet CANTEPAU DEMAIN) ;
 - ✓ Développement économique : 4 086 100€, soit :
 - ✓ Innovation : 230 490 € ;
 - ✓ Extension hôtel d'entreprises : 400 000 € ;
 - ✓ Aménagements sur les zones d'activité : 2 805 610 € ;
 - ✓ Signalétique des zones d'activité : 50 000 € ;
 - ✓ Réserves foncières : 600 000 € ;
 - ✓ Déploiement fibre optique : 299 000 € ;

LES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

- **Les investissements destinés à la mise en œuvre du plan de déplacement urbain et à la mobilité durable : 3 375 050 €**
 - ✓ Parc multimodal de Caussels : 20 000 € ;
 - ✓ Parc de covoiturage de RIEUMAS : 200 000 € ;
 - ✓ Mise en œuvre Plan de Déplacement Urbain - étude gare multimodale : 50 000 € ;
 - ✓ Mise en œuvre Plan de Déplacement Urbain – étude 4^{ème} pont : 20 000 € ;
 - ✓ Travaux de construction de la passerelle sur le Tarn : 679 000 € ;
 - ✓ Aménagement déplacement doux et service vélo : 795 000 €. **124 000 € de recettes attendues pour le renforcement des continuités cyclables le long de la rocade (1% paysage). Par ailleurs, 38 500 € de subventions sont prévues pour le circuit de découverte paysage et le schéma directeur piéton (TEPCV) ;**
 - ✓ Plan de modernisation des bus : 900 000 € (2 autobus standards thermiques mi- hybride et un autobus articulé) ;
 - ✓ Service aux usagers et équipements sur le réseau de transport urbain : 224 450 € ;
 - ✓ Parking Jean Jaurès : 106 600 € ;
 - ✓ Travaux prioritaires de mise en conformité du parking des temps modernes : 378 000 €.

LES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

- **Les investissements en faveur de l'aménagement de l'espace : 13 774 442 €**
 - ✓ Assainissement hors pluvial : 2 217 250 €, dont 1,9 M€ de travaux sur les réseaux, dont 0,1 M€ pour le schéma directeur, dont 0,13 M€ d'études et 0,1 M€ d'achat d'équipements ;
 - ✓ Assainissement non collectif : 4 300 € ;
 - ✓ Travaux de voirie : 8 808 800 € (dont 109,8 K€ de travaux en régie). **1,624 M€ de recettes sont affectées à ce programme : amendes de police (775 K€) et subventions (849 K€) ;**
 - ✓ Eclairage public : 1 887 300 € (dont 159,6 K€ de travaux en régie). **Les recettes attendues s'élèvent à 254 000 € dans le cadre des dispositifs TEPCV et certificats d'économies d'énergie ;**
 - ✓ Travaux d'assainissement pluvial : 700 500 € ;
 - ✓ Bassins versants foncier : 35 000 € ;
 - ✓ Mise en œuvre du plan local d'urbanisme intercommunal et poursuite des plans en cours d'instruction : 70 292 € ;
 - ✓ Aire d'accueil des gens du voyage (prescriptions du plan départemental) : 29 000 €.

LES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

- **Les investissements motivés par la recherche d'une meilleure sobriété énergétique : 224 600 €**
 - ✓ Echangeur chaleur eaux de recyclage des équipements aquatiques : 188 600 € ;
 - ✓ Eclairage LED chenil et équipements aquatiques : 6 000 € **avec 4 000 € de subvention dans le cadre du TEPCV** ;
 - ✓ Rénovation et amélioration des installations de chauffage médiathèque : 30 000 € ;
 - ✓ Par ailleurs dans l'enveloppe « éclairage public » 279 000 € seront consacrés à la rénovation de points lumineux dans le cadre des dispositifs TEPCV et CEE.
- **Les investissements pour le cadre de vie des Grands Albigeois : 684 340 €**
 - ✓ Equipements aquatiques et centre de remise en forme : 278 220 € ;
 - ✓ Equipements culturels (médiathèques) : 406 120 €.
- **Les investissements en faveur de la qualité du service public de proximité : 3 376 440 €**
 - ✓ Gestion des déchets (programme de conteneurs enterrés, remplacement de bennes...) et propreté urbaine : 757 500 €, **avec 149 K€ de subventions attendues pour le compostage (TEPCV), l'acquisition d'un broyeur de végétaux et l'optimisation de la collecte** ;
 - ✓ Programme de réhabilitation des déchetterie : 2 600 000 € (déchetterie de Gaillaguès, rénovation de Ranteil et réfection voirie d'accès de Ranteil);
 - ✓ Chenil : 18 940 €.

LES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

- **Les investissements de mise en sécurité et de renouvellement du patrimoine et des services communautaire : 1 541 350 €**
 - ✓ Renouvellement des véhicules de collecte des ordures ménagères et de la propreté urbaine : 492 400 € ;
 - ✓ Renouvellement des véhicules de la régie voirie et de l'éclairage public : 305 000 € ;
 - ✓ Renouvellement du parc automobile et grosses réparations : 136 500 €.
 - ✓ 697 450 € pour diverses interventions, dont l'accessibilité des bâtiments publics, le renouvellement des équipements informatiques et les travaux de mise aux normes des bâtiments.
- **Les investissements pour la mutualisation et la modernisation du service public : 1 766 000 €**
 - ✓ Déploiement du projet de « e-administration » et communication numérique : 32 000 € ;
 - ✓ Centre technique Lebon : 1 704 000 €. 595 000 € sur le budget général (PARC AUTO communautaire) et 1 109 000 € sur le budget annexe des transports urbains ;
 - ✓ Déploiement téléphonie sur réseau NTIC : 30 000 €.

LES PRIORITÉS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

- **Les investissements en matière de cohésion sociale : 347 100 €**

- ✓ Projet Cantepau demain : 347 100 €.

- **Les autres investissements : 1 990 400 €**

- ✓ Opérations sous maîtrise d'ouvrage déléguée, donnant lieu à un remboursement intégral : 1 982 400 € (dont 1,2 M€ pour le centre urbain de Saint-Juéry) ;
- ✓ Subventions d'équipement aux syndicats : 4 000 € ;
- ✓ Frais de lancement de marchés publics en investissement, hors opérations : 4 000 €.

SOMMAIRE

I. Rappel des orientations budgétaires

II. Vision consolidée du BP 2019

III. Des recettes de fonctionnement en progression

IV. Une maîtrise effective des charges de fonctionnement

V. Des marges d'autofinancement au service de l'investissement

VI. Un haut niveau d'investissement

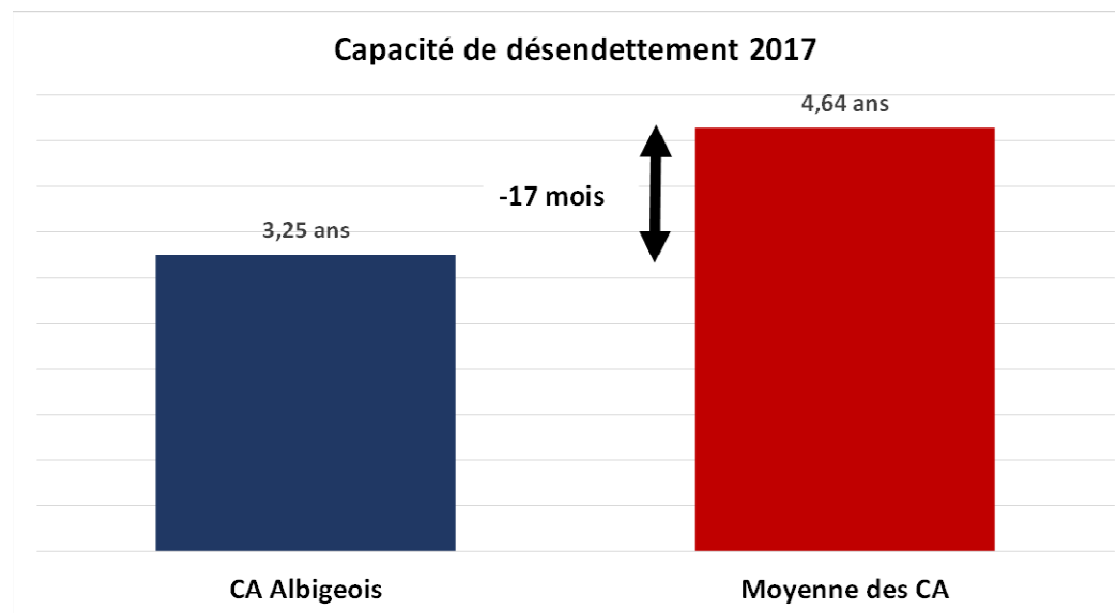
VII. Un endettement soutenable et un emprunt d'équilibre qui se réduit

UN ENDETTEMENT CONTRÔLÉ

- **Au 31 décembre 2018, l'encours de dette consolidé (budget général + budgets annexes) de l'agglomération s'élèvera à 81 M€ :** 52,14 M€ sur le budget principal (dont 14,9 M€ de dette récupérable voirie), 1,58 M€ sur le budget annexe transports urbains, 27,29 M€ sur le budget annexe assainissement collectif et 0,008 M€ sur le budget annexe parking des temps modernes.
- Par ailleurs, le budget général a accordé des avances remboursables aux budgets annexes photovoltaïque (402 037,75 €), ZAC Innoprod (3 258 950 €) et ZAC Rieumas (442 000 €).
- **En 2018, l'agglomération a poursuivi son désendettement.** Son encours de dette s'est réduit de 6,9 M€. **Entre le 31 décembre 2013 et le 31 décembre 2018, la dette de l'agglomération a diminué de 26,16 M€, soit une baisse moyenne de 5,44% par an.**
- **Ce désendettement permet une baisse importante de notre annuité de dette.**
- **Le coût moyen pondéré de la dette est de 3,77 %.** La durée de vie résiduelle moyenne est de 12 ans et 3 mois.
- **82,77% de l'encours de dette est positionné sur des taux fixes classiques.**
- **Aucun emprunt toxique n'est présent dans l'encours de l'agglomération.**
- **3 emprunts ont été souscrits en fin d'année 2018 :** 3,5 M€ sur le budget assainissement collectif (2,5 M€ société générale et 1 M€ crédit-agricole) et 0,78 M€ sur le budget annexe transports urbains (crédit-agricole). **Ces prêts seront reportés sur 2019 et mobilisés dans le courant du premier semestre.**

UN NIVEAU D'ENDETTEMENT SOUTENABLE

- Au 31 décembre 2017, la **capacité de désendettement de la communauté d'agglomération était de 3,25 années.**
- Cet indicateur est particulièrement bien positionné : **il est inférieur à la moyenne des communautés d'agglomération (4,64 années)** et il est significativement éloigné du seuil d'alerte fixé entre 8 et 10 ans.
- Il traduit un niveau d'endettement modéré au regard de l'excédent dégagé par la communauté d'agglomération sur sa section de fonctionnement.



Source : fiche de situation financière 2017 – DGFIP – budget général

UN EMPRUNT D'ÉQUILIBRE QUI SE RÉDUIT

- En raison notamment de la hausse de l'autofinancement, **l'emprunt d'équilibre diminue au BP 2019** : -4,26 M€ par rapport au BP 2018.
- Il s'agit de la variable d'ajustement du budget primitif. **Il sera réduit lors de la reprise des résultats du compte administratif 2018 au moment du vote des budgets supplémentaires 2019.**
- En 2019, **les remboursements d'emprunts inscrits au BP s'élèvent à 8 M€** (ensemble des budgets), dont 990 K€ de provision pour le remboursement in fine de l'émission obligataire groupée réalisée en 2012.

Emprunts d'équilibre par budget

Budgets	BP 2018	BP 2019	Ecart
Budget général	12 431 374,97 €	9 931 994,02 €	-2 499 380,95 €
Budget transports urbains	1 446 200,00 €	1 621 938,00 €	175 738,00 €
Budget assainissement collectif	4 487 884,00 €	1 847 611,00 €	-2 640 273,00 €
Budget zones d'activité	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget assainissement non collectif	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget parking	310 000,00 €	371 300,00 €	61 300,00 €
Budget photovoltaïque	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Budget ZAC Innoprod	583 200,00 €	1 090 660,00 €	507 460,00 €
Budget ZAC RIEUMAS	0,00 €	121 172,00 €	121 172,00 €
Budget Immobilier Innoprod	431 305,00 €	446 075,00 €	14 770,00 €
Total	19 689 963,97 €	15 430 750,02 €	-4 259 213,95 €

CONCLUSION

- **Dans un contexte économique toujours contraint, le budget primitif 2019 conforte les grands équilibres financiers de l'agglomération.** Tous budgets confondus, les opérations réelles (celles donnant lieu à mouvements de trésorerie) s'élèvent à 103,24 M€ : 59,91 M€ en fonctionnement et 43,33 M€ en investissement.
- **Le BP 2019 repose sur plusieurs piliers :**
 - ✓ **La maîtrise des dépenses de fonctionnement** dont la progression est limitée à +1,2% hors budgets de ZAC et à +0,4% pour le seul budget général.
 - ✓ **Une fiscalité inchangée (y compris TEOM),** avec des bases d'imposition qui progressent en raison de la reprise de l'inflation (impact sur la fiscalité « ménages ») et d'un cycle favorable à la dynamique des impôts économiques (CVAE et versement transport). **Hors cessions de terrains économiques, les recettes réelles de fonctionnement augmentent de +2,9%.**
 - ✓ **Une consolidation de l'autofinancement budgétaire** qui s'établit à 17,55 M€ contre 16,14 M€ au BP 2018. **Ce supplément d'autofinancement sera mobilisé pour le financement des investissements.**
 - ✓ **Un effort d'équipement qui restera très supérieur à la moyenne des agglomérations.** Les opérations d'investissement programmées au BP 2019 s'élèvent à 36,08 M€, soit 425 € / habitant.
 - ✓ **Un emprunt d'équilibre qui se réduit de 4,3 M€.** L'objectif est de poursuivre en 2019 le désendettement entamé depuis 2013.



**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE L'ALBIGEOIS**

www.grand-albigeois.fr

Envoyé en préfecture le 15/02/2019

Reçu en préfecture le 15/02/2019

Affiché le 15/02/2019

ID : 081-248100737-20190212-DEL2019_005-DE

SLOW

ANNEXES



**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE L'ALBIGEOIS**

www.grand-albigeois.fr

Envoyé en préfecture le 15/02/2019

Reçu en préfecture le 15/02/2019

Affiché le 15/02/2019

ID : 081-248100737-20190212-DEL2019_005-DE

SLOW

Liste des abréviations

LISTE DES ABRÉVIATIONS

- **CEE : certificats d'économies d'énergie**
- **CFE : cotisation foncière des entreprises**
- **CIF : coefficient d'intégration fiscale**
- **CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises**
- **DCRTP : dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle**
- **DGF : dotation globale de fonctionnement**
- **FB : foncier bâti**
- **FNB : foncier non bâti**
- **FNGIR : fonds national de garantie individuelle des ressources**
- **IFER : impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau**
- **LFI : loi de finances initiale**
- **LPFP : loi de programmation des finances publiques**

LISTE DES ABRÉVIATIONS

- **NOTRe : nouvelle organisation territoriale de la République (loi du 7 août 2015)**
- **TASCOM : taxe sur les surfaces commerciales**
- **TEOM : taxe d'enlèvement des ordures ménagères**
- **TEPCV : territoire à énergie positive pour la croissance verte**
- **TH : taxe d'habitation**
- **TVA : taxe sur la valeur ajoutée**
- **VT : versement transport**
- **RIFSEEP : régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel**
- **ZA : zones d'activités**



**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE L'ALBIGEOIS**

www.grand-albigeois.fr

Envoyé en préfecture le 15/02/2019

Reçu en préfecture le 15/02/2019

Affiché le 15/02/2019

ID : 081-248100737-20190212-DEL2019_005-DE

SLOW

M57 : Les spécificités budgétaires

LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS APPORTÉES PAR LA SLO

M57 EN MATIÈRE BUDGÉTAIRE (1/4)

Envoyé en préfecture le 15/02/2019
Reçu en préfecture le 15/02/2019
Affiché le 15/02/2019
ID : 081-248100737-20190212-DEL2019_005-DE

- **Règlement budgétaire et financier** : obligatoire en M57 et pour les régions en M71, facultatif pour les communes en M14 et les départements en M52, il fixe les modalités d'adoption du budget par l'assemblée délibérante et définit les règles de gestion de la collectivités notamment en matière d'autorisation de programme et d'engagement. **Ce règlement doit être adopté à chaque renouvellement d'assemblée délibérante, donc en 2020 pour la communauté d'agglomération.**
- **Pluriannualité** : les autorisations de programme et d'engagement sont nécessairement votées à l'occasion d'une décision budgétaire (BP, DM, BS). En outre, un bilan de la gestion pluriannuelle doit être présenté lors du vote du compte administratif.

LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS APPORTÉES PAR LA M57 EN MATIÈRE BUDGÉTAIRE (2/4)

- **Fongibilité des crédits** : la M57 offre la possibilité d'effectuer des virements de crédits entre chapitre dans la limite de 7,5% des crédits de chaque section. **Ces virements doivent faire l'objet d'un arrêté et d'un compte rendu en conseil communautaire.**

LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS APPORTÉES PAR LA SLO

M57 EN MATIÈRE BUDGÉTAIRE (3/4)

Envoyé en préfecture le 15/02/2019
Reçu en préfecture le 15/02/2019
Affiché le 15/02/2019
ID : 081-248100737-20190212-DEL2019_005-DE

- **Provisions** : toujours 3 cas obligatoires : contentieux, procédure collective et recouvrement compromis. Extension des provisions à de nouveaux domaines : passifs sociaux, grosses réparations (sur la base d'un plan pluriannuel d'entretien)... **En contrepartie, possibilité de neutraliser les provisions non obligatoires réglementairement pour qu'elles ne pèsent pas sur l'équilibre budgétaire.**
- **Amortissement** : comptabilisation des immobilisations par composants (règles à définir par la collectivité), application du prorata temporis... **L'application des nouvelles règles en matière d'amortissement est prospective** (on ne revient pas sur les plans d'amortissement en cours).

LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS APPORTÉES PAR LA M57 EN MATIÈRE BUDGÉTAIRE (4/4)

- **Etats financiers** : compte de résultat, bilan et « l'annexe » (information sous forme de texte qui a pour objectif de rendre compréhensible la lecture du compte de résultat et du bilan).
- **La M57 nécessite la dématérialisation des actes budgétaires** (utilisation de TOTEM).



**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE L'ALBIGEOIS**

www.grand-albigeois.fr

Envoyé en préfecture le 15/02/2019

Reçu en préfecture le 15/02/2019

Affiché le 15/02/2019

ID : 081-248100737-20190212-DEL2019_005-DE

SLOW

M57 : Les spécificités comptables

UNE NOMENCLATURE FONCTIONNELLE ENRICHEE

- 0 - SERVICES GÉNÉRAUX**
- 0-5 – GESTION DES FONDS EUROPEENS**
- 1 – SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE**
- 2 – ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE**
- 3 – CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS**
- 4 – SANTE ET ACTION SOCIALE hors APA, RSA et régularisation RMI**
- 4-3 – APA**
- 4-4 – RSA – REGULARISATIONS DE RMI– FAMILLE**
- 5 – AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT**
- 6 – ACTION ECONOMIQUE**
- 7 – ENVIRONNEMENT**
- 8 – TRANSPORTS**
- 9 – *FONCTION EN RESERVE***

UNE NOMENCLATURE FONCTIONNELLE ENRICHI

- Cette nouvelle nomenclature fonctionnelle touche **l'ensemble des services de la collectivité** et a modifié la majorité de nos lignes budgétaires.
- **2 fonctions n'évoluent** pas depuis la M14 :
 - ✓ 020 : Administration générale de la collectivité ;
 - ✓ 01 : opération non ventilable (utilisée uniquement par le service finances).
- Certaines fonctions ont simplement **changé de code** :
 - ✓ Les médiathèques : fonction M14 : 321 devient en M57 : 313
 - ✓ Les piscines : fonction M14 : 413 devient en M57 : 323
 - ✓ La voirie communale : fonction M14 : 822 devient en M57 : 845
 - ✓ ...

UNE NOMENCLATURE FONCTIONNELLE ENRICHIE

Des fonctions ont été détaillées notamment l'environnement, ce qui touche particulièrement la **gestion des déchets** :

- En M14, le service utilisait la fonction 812 (collecte et traitement des déchets) qui a été subdivisée ainsi en M57 :
 - ✓ 7211 : actions de prévention et de sensibilisation
 - ✓ 7212 : collecte des déchets
 - ✓ 7213 : tri, valorisation et traitement des déchets
- et la fonction 813 (propreté urbaine) qui est ainsi subdivisée en M57 :
 - ✓ 7221 : actions de prévention et de sensibilisation
 - ✓ 7222 : action en matière de propreté urbaine et de nettoyage

UNE NOMENCLATURE FONCTIONNELLE ENRICHIE

C'est également le cas pour **l'habitat** qui n'utilisait que le fonction 70 (logements – service commun) en M14. En M57, c'est la fonction 55 subdivisée ainsi :

- ✓ 551 : parc privé de la collectivité
- ✓ 552 : aide au secteur locatif
- ✓ 553 : aide à l'accession à la propriété
- ✓ 554 : aire d'accueil des gens du voyage (en M14 : fonction 524)
- ✓ 555 : logement social

LE PLAN DE COMPTE M57

- Au niveau de la nomenclature par nature, il faut noter :
 - ✓ Les **réaménagements des comptes 65x** (aide sociale), **73x** (impôts et taxes), **74x** (dotations et participations) pour retracer l'ensemble des opérations des différents niveaux de collectivités ;
 - ✓ **La suppression du résultat exceptionnel et des comptes dédiées** : maintien de certains comptes 67/77 retraçant des opérations spécifiques du secteur public local.
 - ✓ La **subdivision** de plusieurs **natures** au niveau de **l'investissement**.

LE PLAN DE COMPTE M57

Au chapitre 011 (charges à caractère général), la M57 a introduit peu de changements :

- ✓ Le compte 6135 Locations mobilières est subdivisés :
 - 61351 matériel roulant
 - 61358 Autres
- ✓ Les « réceptions » sont désormais comptabilisées au 6234 (6257 en M14).
- ✓ Les publications sont enregistrées au 6236 (6237 en M14).
- ✓ Les frais d'honoraires sont subdivisés :
 - 62261 : Honoraires médicaux et paramédicaux ;
 - 62268 : Autres honoraires, conseils ...

LE PLAN DE COMPTE M57

Le chapitre 65 (autres charges de gestion courante) intègre en M57 des dépenses traitées comme des dépenses exceptionnelles en M14 :

- ✓ Les **intérêts moratoires et pénalités** sur marché : enregistrés au 6711 en M14 sont désormais enregistrés au **6583** ;
- ✓ Les **amendes fiscales et pénales** : enregistrées au 6712 en M14 sont désormais enregistrées au **6584** ;
- ✓ **Les subventions aux personnes de droit privé** : 6745 en M14 sont désormais comptabilisées au chapitre 65 et subdivisées :
 - 65741 : ménages ;
 - 65742 : entreprises ;
 - 65748 : autres personnes de droit privé.

LE PLAN DE COMPTE M57

- **Des natures d'investissements sont subdivisées ou ré-imputées** comme le 2183 (matériel de bureau et matériel informatique) en M14 est traité en M57 :
 - ✓ 21831 matériel informatique scolaire
 - ✓ 21838 autre matériel informatique
 - ✓ 21841 matériel de bureau et mobilier scolaires
 - ✓ 21848 autres matériels de bureau et mobiliers
- On peut également noter le **1317** (subv. d'investissement budget communautaire et fonds structurels) est traité en M57 :
 - ✓ 13171 Fonds social européen
 - ✓ 13172 FEDER
 - ✓ 13173 FEOGA
 - ✓ 13178 Autres fonds européens